

<b>NOM</b>	
<b>PRENOM</b>	
<b>CLASSE</b>	

## DOSSIER DE CANDIDATURE

### CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS - RENTRÉE 2026

#### CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS DANSE (CHAD)

Au collège François Raspail – CARPENTRAS

#### CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM)

Au collège Joseph d' Arbaud - VAISON LA ROMAINE   
Au collège Voltaire – SORGUES   
Au collège Alphonse Daudet – CARPENTRAS

#### CLASSE A HORAIRES AMENAGES ARTS PLASTIQUES

Au collège A. TAVAN - AVIGNON - MONTFAVET

*Cocher la case correspondante*

#### CONDITIONS D'ADMISSION

Réf : Circulaire n° 2002-165 du 2 août 2002 (BO n°31 du 29/08/2002)  
Circulaire n° 2007-020 du 18 janvier 2007 (BO n°4 du 25/01/2007)  
Circulaire n° 2009-110 du 6 octobre 2009 (BO n°39 du 22/10/2009)

L'admission des élèves dans les classes à recrutement particulier est prononcée par le directeur académique sur proposition de la commission d'admission. Elle repose sur la motivation de l'élève, ses capacités scolaires et ses aptitudes dans le domaine artistique. Les candidats seront convoqués à un entretien préalable par la commission d'admission concernée.

Les demandes d'admission dans ces dispositifs doivent aussi être réalisées par les familles via le volet 2 Affelnet 6 auprès du directeur d'école **avant le 03 avril 2026**. Ces demandes doivent être réalisées même si le dispositif se trouve dans le collège de secteur de l'élève.

**Les dossiers dûment renseignés seront adressés directement par les familles au collège concerné aux dates définies par celui-ci.**

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **ETAT-CIVIL :**

Nom, prénom de l'élève :

Né(e) le :

Nom, prénom du représentant légal :

Adresse :

Tél. :

courriel :

### **SCOLARITÉ :**

Ecole / Collège fréquenté(e) au cours de l'année scolaire 2025 - 2026 :

Classe :

Classe à horaires aménagés demandée en 2026 - 2027 :

<b>À COMPLÉTER PAR LE DIRECTEUR D'ÉCOLE OU LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT</b>		
<u>COMPETENCES A :</u>	Acquises	Non acquises
- S'impliquer dans un projet individuel ou collectif		
- Etre persévérant dans toutes les activités		
- Avoir un comportement responsable		
- Utiliser ses connaissances pour réfléchir		
- Formuler et justifier un point de vue		
- Pratiquer les arts et avoir des repères		
- Lire et pratiquer les différents langages		

**APPRÉCIATION :** (notamment capacité à concilier les enseignements scolaires et artistiques)

Cachet du collège concerné(e) :

Nom et signature :

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

***A COMPLETER PAR L'ÉLÈVE***

**MOTIVATION :** (Exprimez les raisons de votre choix)

**PARCOURS ARTISTIQUE SUIVI :**

## **DOSSIER DE CANDIDATURE**

### **CERTIFICAT MÉDICAL (uniquement pour les élèves sollicitant la classe à horaires aménagés DANSE)**

A compléter par le Médecin Scolaire ou le Médecin de famille.

Je soussigné (nom et qualité) :

certifie que l'élève :

est apte à la pratique de la danse.

A.....le..... Signature /cachet

A ..... le ..... Signature des responsables légaux

### **AVIS DE LA COMMISSION D'ADMISSION**

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

Motifs :

### **DÉCISION DU DIRECTEUR ACADEMIQUE**

ADMIS

REFUSÉ

**La réussite aux tests d'admission n'induit pas une affectation automatique dans l'établissement support, notamment en cas de demande de dérogation de secteur. Elle reste de la compétence du directeur académique au vu des places encore vacantes dans le collège souhaité après affectation des élèves de secteur.**

Les décisions définitives d'affectation seront déterminées à la mi-juin 2026 (les notifications d'affectation seront adressées aux responsables légaux par l'établissement d'accueil).